



Mairie
19120 PUY D'ARNAC

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 07 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2025

Étaient présents : M. PERRIER Dominique, M. QUINTANE Grégory, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme MARTIN Josy, M. PALMER Russell, Mme PUPILE Véronique, M. FREYSSINEL Mathieu

Étaient excusés : M. MÉNOIRE Loïc, M. RAQUIN Jean-Luc, Mme DRULHES Hélène

Pouvoirs : M. RAQUIN Jean-Luc donne pouvoir à Mme PUPILE Véronique

Est nommée secrétaire de séance : Mme MARTIN Josy

Ouverture de la séance à 20h

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 août 2025, voté à l'unanimité.

Aménagement de la salle de sommeil à l'école, adopté à l'unanimité

Une réorganisation de l'aménagement de la salle de sommeil s'impose du fait du nombre d'élèves un peu plus important en petite et moyenne section.

Deux devis ont été demandés auprès de deux entreprises locales :

La SARL Laurent Poulet - 46110 Bétaille :

5 376,07 € HT

6 451,28 € TTC

Portes coulissantes incluses

Aménagement d'un placard en mélaminé blanc (facile à nettoyer) 19mm d'épaisseur	3 204,90 € TTC
Aménagement du placard à balai	750,00 € TTC
Sous-Total	3 954,90 € TTC
Porte de placard pour la salle de sommeil	2 496,38 € TTC

Pierre SALLES – 19120 Chenaillet :

6 279,00 € TTC
Portes coulissantes incluses

Aménagement d'un placard en trois plis sapin 27mm d'épaisseur - Aménagement du placard à balai	4 839,00 € TTC
Porte de placard pour la salle de sommeil	1 440,00 € TTC

Le conseil municipal valide le devis de la SARL Laurent POULET d'un montant de **3 954,90 € TTC sans les portes coulissantes.**

Les travaux devraient être réalisés pendant les vacances scolaires d'octobre 2025

Installation d'une borne WIFI public à la mairie

Dans le cadre de la protection des données et la sécurisation informatique de la mairie, la société GAIA recommande d'installer une borne WIFI, pour éviter de communiquer le code WIFI aux administrés ou lors de réunions à la mairie.

Une demande de devis a été faite auprès de l'opérateur AMÉDIA, qui propose une solution à 600€ HT (720€ TTC) et 70€ HT chaque année pour l'archivage des données.

Le conseil municipal ne valide pas l'utilité de cette installation

Achat d'un congélateur à un particulier pour les associations de la commune, voté à l'unanimité.

Un particulier de la commune, M. Keller, propose de vendre à la commune un congélateur au tarif de 100€. Il serait stocké à la salle polyvalente et servirait aux associations de la commune.

Le conseil municipal décide d'acquérir ce congélateur auprès de M. Keller au prix de 100€, qui fournira un justificatif de vente.

Achat d'un nettoyeur haute pression, voté à l'unanimité.

Pour les besoins de la commune, le maire propose d'acheter un nettoyeur haute pression et les accessoires pour les besoins de l'agent d'entretien de Puy d'Arnac.

Après étude de devis le conseil municipal décide d'acquérir ce matériel auprès de Brico Leclerc à Biars :

Nettoyeur haute pression Kärcher	429,00 € TTC
Tuyau d'aspiration Kärcher	41,90 € TTC
Débouche canalisation Kärcher	59,99 € TTC

Total **530,89 € TTC**

Adhésion au service de Prestation d'Assistance Ponctuelle à la Paie du Centre de Gestion de la Corrèze, voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la collectivité souhaite adhérer au Service de Prestation d'Assistance Ponctuelle à la Paie du Centre de Gestion.

Il indique que l'adhésion à ce service se traduit par :

- une délibération d'adhésion,
- la conclusion d'une convention dont il donne lecture du projet.

La prestation comprend la réalisation des opérations dédiées à la paie et se décline ainsi :

- Elaboration et contrôle des bulletins de paies comprenant les variables du mois,
- Mandatement de la paie,
- Envoi des flux en Trésorerie,
- Etablissement des données sociales (DSN).

Il précise que la prestation peut se dérouler soit en présentiel dans la collectivité soit à distance au CDG19.

Le coût forfaitaire du service s'établit comme suit :

Intervention	Forfait
½ journée	175 €
Déplacement	44

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de prestation d'assistance ponctuelle à la paie à compter du 08 octobre 2025.

Demande de participation financière à la classe de découverte des grandes sections et cours préparatoires de l'école de Puy d'Arnac, voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une candidature a été adressée par Monsieur LE GOFF, Directeur de l'école primaire de Puy d'Arnac pour participer à un voyage en classe de mer à la Martière.

Celui-ci est organisé au printemps 2026 pour les enfants des classes de Grande Section de Maternelle et Cours Préparatoire.

Le montant sollicité pour cette participation s'élève à 30% du montant total du voyage par enfant.

Le conseil municipal décide de verser une participation exceptionnelle de 30% du coût total du voyage, pour chaque enfant de la commune participant à ce voyage.

Questions diverses / Informations

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (exercice 2024)
Pour 120m³ : eau = 4,22 m³ / assainissement : 4,78 m³
- Avancement des travaux à Escaravage : les travaux démarreront le 24/11/2025 et s'achèveront fin février 2026
Pas de contractualisation en 2026
- Saisine du CST pour la complémentaire santé. La complémentaire santé s'adresse à tout le personnel et les retraités de la commune. Le choix se porte sur la MNT, complémentaire proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze. Les membres du conseil municipal proposent une participation de la commune à hauteur de 32€ par agent dans la limite de l'adhésion.
- Mise à jour du tableau des emplois : proposition de garder les postes actuels et fermer les autres qui ne servent plus.

Questions diverses

- Tables de pique-nique face à la salle polyvalente

La séance est levée à 00h10

Secrétaire de Séance
Mme MARTIN Josy



Le Maire
Dominique PERRIER

